

## Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de FERNEY-VOLTAIRE. séance du mardi 05 juin 2018, 20h30

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice :

29

Nombre de membres présents :

22

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :

27

L'an deux mil dix-huit, le cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été affichée le 30 mai 2018.

Présents: MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, VONNER Roger, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, ALLIOD Christian, HARS Chantal, PAILLARD Christophe, BECHIS Eric, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, TRAN DINH Thao, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER

Jean-Loup, GRATTAROLY Stéphane, LISACEK Frédérique.

Pouvoirs: Mme HALLER Céline

à M. LY Chun-Jy à Mme MOUNY Valérie

Mme SABARA Corinne Mme COMBE Marina **Mme MERIAUX Laurence** M. COULON Alexandre

à M. VONNER Roger à M. HARS Chantal M. CLAVEL Matthieu

Absents:

Mme IBRAHIM Siti Mme LEGER Aurélie

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 05 juin 2018 ont été affichés le 13 juin 2018.

## **RESUME DES DELIBERATIONS**

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. GRATTAROLY est désigné à l'unanimité pour remplir cette fonction.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 6 mars 2018.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2018 est adopté par 26 voix pour et 1 abstention (TRAN DINH Thao).

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 3 avril 2018.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

## 4. Décision budgétaire modificative n° 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 22 voix pour, 2 voix contre (MEYLAN François et RIGAUD Didier) et 3 abstentions (BECHIS Eric, FRANQUET Christine et LISACEK Frédérique) les ouvertures et virements de crédits suivants :

		DEPENSES DE FONCTIONNEMEN	T			
Chapitre		Compte	Montant	Explications		
Chapitre 023 Virement à la section d'investiss	023	Virement à la section d'investissement	241 005,00 €			
Chapitre 023 Virement	à la sect	241 005,00 €				
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	241 005,00 €			
		RECETTES DE FONCTIONNEMEN	-			
		F. D. L.				
Chapitre		Compte		Explications		
	73111 Taxe	Taxes foncières et d'habitation	-17 172,00 €	Suite à la notification des bases d'imposition		
Chapitre 73 Impôts et taxes				2018. Au BP 2018 : la totalité des recettes		
				TFB, TFNB et TH a été imputée au compte		
				73111.		
	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	194 911,00 €	Majoration TH sur les résidences secondaire		
Chapitre 7	3 Impôts	et taxes	177 739,00 €			
Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	74834	Etat - Compensation au titre des exonératio	44 328,00 €	Suite à la notification des allocations compensatrices		
	74835	Etat - Compensation au titre des exonératio	3 938,00 €	Suite à la notification des allocations compensatrices		
	7478	Autres organismes	15 000,00 €	Convention de mécénat Franco Suisse Fête à		
				Voltaire 2018		
Chapitre 74 Dotations,	subventi	63 266,00 €				
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	241 005,00 €			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
Chapitre / Opération		Compte	Montant	Explications				
	2111	Terrains nus	421 356,00 €	Acquisitions parcelles "Sous le Château"				
	2127	Autres agencements et aménagements de		Acquisition terrains Probst Plateau sportif				
	2128			Solde réalisation city-stade Florian				
				Travaux de sécurisation des écoles Calas et				
	21312	Bâtiments scolaires	-50 000,00 €	Florian (FIPD) : à mettre sous opérations 32				
				Ecole Florian et 33 Ecole Calas				
	21318	Autres bâtiments publics	8 200,00 €	Travaux appartement Comédie				
	21318	Autres bâtiments publics	Planche Brûlée					
	21318	Autres bâtiments publics 5		Réfection sanitaires Salle du Levant				
	2132	Immeubles de rapport 575 000,00 € Acquisition (		Acquisition Café du Soleil				
	2152	Installations de voirie 15,000,00 e Mobilier urbain Par		Mobilier urbain Parc de la Tire : à mottre cous				
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 200.00 €	Ecran accueil Conservatoire				
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		Matériel de bureau et matériel informatique	2 écrans accueil Scolaire / centre de loisirs					
				Marché système de communications Orange				
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	59 500,00 €	Hôtel de ville + extension Maison du Pays de Voltaire				
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00 €	Aménagement classe supplémentaire école Calas – classe numérique				
	2184	Mobilier	6 000,00 €	Aménagement classe supplémentaire école Calas - mobilier				
		Autres immobilisations corporelles	-35 000,00 €	Aire de jeux + cheminement Parc de la Tire : à mettre sous opération 30 Allée de la Tire				
		Autres immobilisations corporelles	1 600,00 €	Nettoyeur vapeur ATSEM				
		Autres immobilisations corporelles		Projecteur son et lumière Centre de loisirs				
				Nettoyeur haute pression Centre nautique				
		Autres immobilisations corporelles	1 800,00 €	Scie sabre + bloc accu				
		Autres immobilisations corporelles	8 000,00 €	Armement police municipale				
Chapitre 21 Imn			1 529 597,00 €					
Chapitre 23 Immobilisations en cours		Constructions		Elargissement trottoir - façade ferme Duty				
Chapitre 23 Im			22 800,00 €					
Opération 30 Allée de la Tire		Installations de voirie		Mobilier urbain Parc de la Tire				
	2188	Autres immobilisations corporelles		Aire de jeux + cheminement Parc de la Tire				
Opération 33 Faula Flation	24242	DA:	50 000,00 €					
Opération 32 Ecole Florian  Opératior	21312	Bâtiments scolaires		Travaux de sécurisation école Florian (FIPD)				
Орегатіог			25 000,00 €					
Opération 33 Ecole Jean Calas		Bâtiments scolaires Bâtiments scolaires		Travaux de sécurisation école Calas (FIPD)				
Opération 3				Divers travaux école Calas				
Operation 3	S ECOIE JE	un cuius	5 000,00 €	December 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
Opération 35 Piscine Municipale		Autres bâtiments publics	10 200,00 €	Remplacement luminaires hall bassins (sans la pose) Centre nautique				
Opération 35 Piscine Municipale			10 200,00 €					
Opération 70 Vestiaire plateau sportif 2313 Constructions  Opération 70 Vestiaire plateau sportif				Solde marché des vestiaires sportifs				
Operation 70 Ve	estiaire pl	6 540,00 €						
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 649 137,00 €					
		DECEMBER OF THE PROPERTY OF TH						
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
	Compte	Virement de la section de fonctionnement		Explications				
Chapitre 021 Virement de la section de foncti	021	241 005,00 €						
Chapitre 021 Virement d		241 005,00 €						
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées		Emprunts en euros		Equilibre de la section d'investissement				
Chapitre 16 Empro	ınts et de	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 408 132,00 €					
	1 649 137,00 €							

## 5. Appel à financement pour l'aménagement des locaux de soins infirmiers dans le bâtiment « Avant-Centre » (DETR et fonds de concours de la CCPG).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite par 25 voix pour, 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) pour ce projet d'aménagement des locaux de soins infirmiers dans le bâtiment « Avant-centre », l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 et de la CCPG au titre du fonds de concours communautaire. Il approuve par 25 voix pour, 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) le plan de financement proposé. Il dit par 25 voix pour, 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 à l'opération 71 — Bâtiment Avant-Centre Soins. Il charge par 25 voix pour, 2 abstentions (BECHIS Eric et KASTLER Jean-Loup) le maire ou un adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

### 6. Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, applique par 26 voix pour et 1 abstention (KASTLER Jean-Loup) sur le territoire communal la taxe locale sur la publicité extérieure. Il fixe par 26 voix pour et 1 abstention (KASTLER Jean-Loup) les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure égale à 12 m²	superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou éga à 50 m²		superficie inférieure ou égale à 50 m²	superficie supérieure à 50 m²	superficie inférieure ou égale à 50 m²	superficie supérieure à 50 m²
20,80€	41,60 €	83,20 €	20,80 €	41,60 €	62,40 €	124,80 €

Il exonère par 26 voix pour et 1 abstention (KASTLER Jean-Loup) en application de l'article L. 2333-8 du C.G.C.T., totalement les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m².

## 7. Convention avec le Centre des finances publiques de Gex portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Après avis favorable de la commission Finances et économie locale réunie le 26 avril 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et 2 abstentions (PAILLARD Christophe et BECHIS Eric) la convention établie entre la commune et le comptable assignataire de la collectivité, avec pour objectif de renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement. Il autorise par 25 voix pour et 2 abstentions (PAILLARD Christophe et BECHIS Eric) le maire ou l'un des adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

## 8. Convention entre la Commune et l'Amicale du personnel communal pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la conclusion, pour l'année 2018, de la convention avec l'Amicale du personnel communal, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la commune. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention, et tous documents s'y rapportant.

## 9. Modification du tableau des emplois communaux – Services social et culture/évènements et vie associative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour, 1 abstention (BECHIS Eric) la modification du tableau des emplois de la commune tel qu'énoncé ci-dessus. Il autorise par 26 voix pour, 1 abstention (BECHIS Eric) le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents s'y rapportant.

## 10. Modification de la liste des emplois communaux justifiant l'attribution d'un logement de fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreintes au titulaire de l'emploi du Directeur du Centre nautique. Il approuve à l'unanimité le tableau sur l'identification des logements. Il dit à l'unanimité que la présente délibération prendra effet à compter du mois de juin 2018.

## 11. Elections professionnelles 2018/Comité technique : fixation du nombre de représentants du personnel et décision sur le recueil de l'avis des représentants des élus.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le mardi 15 mai 2018. Considérant que l'effectif de représentants peut être fixé entre 3 à 5 agents pour la ville de Ferney-Voltaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le nombre de représentants du personnel à 3 agents, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Il maintient à l'unanimité le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des

représentants du personnel, titulaires et suppléants. Il approuve à l'unanimité le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants des élus.

# 12. Convention de partenariat avec le Centre des monuments nationaux pour la mise en valeur et le développement d'actions culturelles au Château de Voltaire.

Sur proposition de la commission Culture, commission et intercommunalité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour, 2 abstentions (MEYLAN François et FRANQUET Christine) le projet de convention ci-joint. Il autorise par 25 voix pour, 2 abstentions (MEYLAN François et FRANQUET Christine) le maire ou un adjoint délégué à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion de la convention susdite.

## 13. Convention de mécénat avec la Société Franco-Suisse Bâtiment pour la Fête à Voltaire 2018.

Sur proposition de la commission Culture, commission et intercommunalité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 22 voix pour, 3 voix contre (MEYLAN François, FRANQUET Christine et KASTLER Jean-Loup) et 4 abstentions (BECHIS Eric, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine et TRAN DINH Thao) le projet de convention proposé. Il autorise par 22 voix pour, 3 voix contre (MEYLAN François, FRANQUET Christine et KASTLER Jean-Loup) et 4 abstentions (BECHIS Eric, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine et TRAN DINH Thao) le maire ou un adjoint délégué à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion de la convention susdite.

## 14. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Compagnie Thalie pour une représentation au Festival Off d'Avignon.

Suivant la proposition de la commission Culture-Communication-Intercommunalité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et 1 voix contre (COULON Alexandre) le versement immédiat, au profit de l'association Compagnie Thalie, d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €, étant précisé que l'inscription budgétaire de la dépense correspondante fera partie intégrante du budget de la Saison Voltaire 2018. Il autorise par 26 voix pour et 1 voix contre (COULON Alexandre) le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

### 15. Versement de subventions dans le cadre de la Politique de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et 1 voix contre (COULON Alexandre) le versement des subventions suivantes :

- à l'IFAC pour un montant de 1000€ :
- à la COMPAGNIE LABS pour un montant de 1000€;
- au CONSEIL CITOYEN LEVANT-TATTES pour un montant de 1000€;
- au GRETA pour un montant de 1000€;
- à PHILO'S FORCE pour un montant de 500€.

Étant précisé que le budget primitif 2018 comporte des crédits suffisants à l'article 6574.

Il autorise par 26 voix pour et 1 voix contre (COULON Alexandre) le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

## 16. Remboursement d'abonnements « piscine » suite à la fermeture du Centre nautique pour travaux de réfection de carrelage et faïences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour, 1 voix contre (DEVAUCHELLE Hélène) et 1 abstention (COULON Alexandre) les remboursements de 55 € à la première personne domiciliée à Ferney-Voltaire, de 22,40 € à la deuxième personne domiciliée à Viry et de 85 € à la troisième domiciliée à Thoiry et de 32 € à la quatrième personne domiciliée à Thoiry. Il autorise par 25 voix pour, 1 voix contre (DEVAUCHELLE Hélène) et 1 abstention (COULON Alexandre) le maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tout document s'y rapportant.

### 17. Acquisition des murs et du fonds de commerce du Café du Soleil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 23 voix pour, 2 voix contre (MEYLAN François et RIGAUD Didier) et 2 abstentions (TRAN DINH Thao et LISACEK Frédérique) l'acquisition du « Café du Soleil ». Il autorise par 23 voix pour, 2 voix contre (MEYLAN François et RIGAUD Didier) et 2 abstentions (TRAN DINH Thao et LISACEK Frédérique) le maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

### 18. Acquisition de parcelles sises « sous le Château ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles AH n°16p1, AH n°23, AH n°40, AE n°409p1 et AE n°407p1. Il autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

### 19. Acquisition d'une partie du plateau sportif, avenue des Sports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AL n°27 pour la somme de 528 181 €. Il autorise à l'unanimité le maire ou un adjoint délégué à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

#### 20. Acquisition d'un garage extérieur dans la copropriété « Le Châtelard ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition par la commune d'un garage lot n°25 dans la copropriété «Le Châtelard », bien appartenant à Mme Véronique BRYS, au prix de 15 000 €. Il autorise à l'unanimité Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer les actes correspondants et tout document s'y rapportant.

#### 21. Modification de l'emprise d'une servitude de passage – parcelles 604 et 605.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'emprise de la servitude de passage. Il autorise à l'unanimité le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette modification.

## 22. Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement des locaux de soins infirmiers dans le bâtiment « Avant-Centre ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité le choix des entreprises selon le rapport d'analyse des offres. Il autorise à l'unanimité le Maire ou un adjoint délégué à signer les marchés correspondants et tout document s'y rapportant.

#### 23. Attribution du marché de travaux pour le repositionnement des jardins familiaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité le classement et l'attribution du marché à l'Entreprise Desbiolles. Il autorise à l'unanimité le maire ou un adjoint délégué à signer le marché correspondant et à signer tous documents s'y rapportant.

#### 24. Modification des statuts du SIEA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification statutaire proposée. Il autorise à l'unanimité le maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette modification.

## 25. Modification de la convention de gestion avec la Communauté de communes du Pays de Gex pour l'entretien des fosses et des grilles-avaloirs des eaux pluviales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention modifiée à passer entre la commune et la Communauté de communes du Pays de Gex. Il autorise à l'unanimité le maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

#### **DECISIONS DU MAIRE des mois d'AVRIL-MAI 2018**

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

### Décision municipale n°013 – 2018 du 6 avril 2018

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06 avril 2018, Madame Céline LACHE est nommée régisseur suppléant de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses afférents aux services de restauration scolaire pour les écoles Jean Calas et Florian, d'accueil périscolaire et de loisirs des centres de loisirs Jean Calas et Florian, en remplacement de Madame Sofia MNIAI pendant son congé maternité, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Laurent URBAIN, régisseur titulaire, sera remplacé par Madame Céline LACHE, régisseur suppléant.

## Décision municipale n°014 – 2018 du 12 avril 2018

Considérant la volonté communale de fixer les règles d'utilisation permanente ou occasionnelle du théâtre Micromégas, sis 24 Bis rue de Meyrin Ferney-Voltaire (01210), et dans le respect des normes en vigueur, afin d'en assurer son bon usage. Considérant que le théâtre Micromégas est destiné à des activités culturelles et artistiques. La ville de Ferney-Voltaire met gracieusement à la disposition

des deux associations « Il était une fois une marionnette » et « Compagnie For » le théâtre Micromegas, situé au 24 Bis rue de Meyrin Ferney-Voltaire (01210). Cette mise à disposition est destinée aux seules fins de l'accomplissement des activités culturelles et artistiques.

## Décision municipale n°015 – 2018 du 18 avril 2018

Cette décision annule et remplace la décision municipale n°005/2018 transmise au contrôle de légalité le 27/02/2018 en raison d'erreurs matérielles qu'elle comportait.

Considérant la nécessité de conclure un contrat de maintenance du système de gestion de billetterie pour l'accès aux bassins du Centre nautique de la ville de Ferney-Voltaire. Considérant la proposition commerciale de l'entreprise TEAMAXESS France, 24 Route de Nanfray CRAN GEVRIER, 74960 ANNECY. La commune de Ferney-Voltaire accepte le contrat de maintenance du système de gestion de billetterie pour l'accès aux bassins du Centre nautique de la ville de Ferney-Voltaire, proposé par l'entreprise TEAMAXESS France. Le service de maintenance est prévu pour une durée initiale de quatre ans. Les conditions financières sont les suivantes :

- Garantie et Maintenance TEAMAXESS : 15 259,31 € HT.
- Garantie et Maintenance XSALTO : 7 776 € HT.

## Décision municipale n°016 – 2018 du 18 avril 2018

Cette décision annule et remplace la décision municipale n°006/2018 transmise au contrôle de légalité le 27/02/2018 en raison d'erreurs matérielles qu'elle comportait.

Considérant la nécessité d'installer un nouveau système de gestion de billetterie et d'accès aux bassins du Centre nautique de la ville de Ferney-Voltaire. Considérant que l'entreprise TEAMAXESS France a fourni la meilleure offre pour l'installation de bornes d'accès, la configuration d'un logiciel de gestion des accès et la configuration d'un module web de gestion des abonnements. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer le contrat d'installation de bornes d'accès, proposé par l'entreprise TEAMAXESS France.

Le service de maintenance est établi pour un coût annuel, il est prévu pour une durée initiale de quatre ans.

Les conditions financières sont les suivantes :

Equipements contrôle d'accès : 14 126,40 € HT.

Application & Billetterie : 6 809,60 € HT. Site web et carte communale : 10 000 € HT.

Prestation de configuration et d'installation : 14 159,88 € HT.

### Décision municipale n°017 – 2018 du 20 avril 2018

Considérant l'avis d'appel à candidatures pour l'organisation des balades nocturnes prévues pour l'été 2018 à Ferney-Voltaire et la proposition de la commission « Culture, communication et intercommunalité», chargée de l'examen des candidatures et réunie le 16 février 2018, de confier à la Compagnie des gens d'ici l'organisation des balades nocturnes de l'été 2018. Considérant que l'offre de la Compagnie des gens d'ici, association à but non lucratif, sise à Viry, représentée par sa présidente, Madame Marie-Christine MASSIN, apparaît effectivement comme la plus avantageuse économiquement, au regard des critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation. Par la présente décision, la commune s'engage à confier l'organisation des balades nocturnes de l'été 2018, à la Compagnie des gens d'ici.

La commune mandatera la somme de 35 000 € TTC à la Compagnie des gens d'ici.

## Décision municipale n°018 – 2018 du 20 avril 2018

Considérant les difficultés rencontrées par l'ADMR (association locale de l'Aide à Domicile en Milieu Rural) liées à la carence de personnel infirmier et à son impossibilité à poursuivre l'activité du centre de soins sis à la Maison Saint-Pierre au-delà du 30 juin 2017. Considérant le courrier du Président de l'antenne locale de l'ADMR en date du 27 avril 2017 sollicitant la commune de Ferney-Voltaire pour trouver une alternative satisfaisante garantissant la continuité des soins. Considérant que la convention de mise à disposition des locaux de la Maison Saint-Pierre signée le 18 juillet 2000, a été résiliée d'un accord des parties, avec effet au 30 juin 2017. Considérant la décision n°026/2017 du 18 mai 2017 portant sur la demande conjointe de Mesdames Delphine ALLANTE, Christine FERNIER et Aurore MASSON, toutes trois infirmières passant en libéral, visant à occuper les locaux du centre des soins. Considérant la décision n°069/2017 du 11 décembre 2017 portant sur la demande conjointe des trois infirmières visant à occuper les locaux du centre des soins du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2018, afin de permettre la réalisation des travaux dans les futurs locaux du centre de soins. La commune accepte de louer aux infirmières susmentionnées les locaux situés au rez-dechaussée du bâtiment A de la Maison Saint-Pierre, sise 9, rue de Genève à Ferney-Voltaire, d'une

surface totale de 92m² environ. L'avenant est conclu sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

L'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire est établi du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018. Il est consenti et accepté moyennant une redevance fixée à 250€ par mois.

Le cabinet infirmier ne pourra affecter les lieux à une destination autre que la mission de soins qui lui a été confiée.

## Décision municipale n°019 – 2018 du 27 avril 2018

Considérant l'intérêt et la nécessité pour la collectivité de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Madame Adriana HANSLIK, externe en médecine générale, en stage de 6 mois au cabinet médical des Sablons de Ferney-Voltaire, du 1er mai au 31 octobre 2018. La commune accepte de louer gratuitement à Madame Adriana HANSLIK une chambre dans un appartement meublé de 100m² (bâtiment la Poterie, au 1er étage du bâtiment Cinémas Voltaire) avec jouissance des espaces partagés (salle de bain/sanitaires, séjour et cuisine équipée), 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire. Un contrat de location à titre précaire est établi avec l'intéressée. Montant de la redevance mensuelle : 50€, charges comprises.

## Décision municipale n°020 – 2018 du 27 avril 2018

Considérant l'intérêt et la nécessité pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement meublé disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Monsieur Alexandre DUBOIS, externe en médecine générale, en stage de 6 mois au cabinet médical des Sablons de Ferney-Voltaire, du 1er mai au 31 octobre 2018. La commune accepte de louer gratuitement à Monsieur Alexandre DUBOIS une chambre dans l'appartement susmentionné de 100m² avec jouissance des espaces partagés (salle de bain/sanitaires, séjour et cuisine équipée), 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire. Un contrat de location à titre précaire est établi avec l'intéressée du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018 inclus. Montant de la redevance mensuelle : 50€, charges comprises.

## Décision municipale n°021 – 2018 du 27 avril 2018

Considérant l'intérêt et la nécessité pour la collectivité de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Madame Estelle CHAMBON, externe en médecine générale, en stage de 6 mois au cabinet médical des Sablons de Ferney-Voltaire, du 1er mai au 31 octobre 2018. La commune accepte de louer gratuitement à Madame Estelle CHAMBON une chambre dans un appartement meublé de 100m2 (bâtiment la Poterie, au 1er étage du bâtiment Cinémas Voltaire) avec jouissance des espaces partagés (salle de bain/sanitaires, séjour et cuisine équipée), 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire. Un contrat de location à titre précaire est établi avec l'intéressée du 1er mai au 31 octobre 2018 inclus. Montant de la redevance mensuelle : 50€, charges comprises.

### Décision municipale n°022 – 2018 du 3 mai 2018

Considérant la nécessité de reconduire le contrat de prestation d'entretien des équipements ludiques des aires de jeux. Considérant la proposition commerciale de la société PROTECSPORT, 45 vie des Boussieu, 38300 Ruy. La commune de Ferney-Voltaire accepte le contrat d'entretien des équipements ludiques des aires de jeux, proposé par la société PROTECSPORT, pour l'année 2018. Le montant de la prestation de base s'élève à 3 950 € HT pour l'année 2018.

## Décision municipale n°023 – 2018 du 4 mai 2018

Considérant les besoins de l'association « la Cimade » de disposer d'un local adapté pour l'accomplissement de ses activités. Considérant que la Commune dispose de deux bureaux, situés dans le local « La Borne », 9 avenue des Alpes à de Ferney-Voltaire (01210). La Commune de Ferney-Voltaire met gratuitement à la disposition de l'association « la Cimade », les deux bureaux, susmentionnés, pour y tenir une permanence pour l'année 2018. Cette mise à disposition est destinée à l'association aux seules fins de l'accomplissement de ses activités. En aucun cas, elle ne pourra changer l'affectation des locaux ou les mettre à disposition d'autres personnes sans l'accord préalable et exprès de la commune. La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et sera reconduite tacitement d'année en année.

### Décision municipale n°024 – 2018 du 4 mai 2018

Considérant les besoins de l'association « Philo's Force » de disposer d'un local adapté pour l'accomplissement de ses activités. Considérant que la Commune dispose d'une salle, située dans le local « La Borne », 9 avenue des Alpes à de Ferney-Voltaire (01210). La Commune de Ferney-Voltaire met gratuitement à la disposition de l'association « Philo's Force », le local susmentionné, pour y tenir une permanence. Cette mise à disposition est destinée à l'association aux seules fins de l'accomplissement de ses activités. En aucun cas, elle ne pourra changer l'affectation des locaux ou les mettre à disposition d'autres personnes sans l'accord préalable et exprès de la commune. La présente convention prend effet à partir du 16 mai 2018 et jusqu'au 29 août 2018.

## Décision municipale n°025 – 2018 du 15 mai 2018

Considérant la nécessité de reconduire le contrat de prestation d'entretien des terrains de football et de rugby. Considérant la proposition commerciale de la société COSEEC France, 17 impasse de la pierre à feu PAE les grandes vignes, 74330 La Balme-de-Sillingy, La commune de Ferney-Voltaire accepte le contrat d'entretien des terrains de football et de rugby, proposé par la société COSEEC France. Le montant de la prestation de base s'élève à 41 624€ HT pour l'année 2018.

## Décision municipale n°026 – 2018 du 16 mai 2018

Considérant la nécessité de mettre en place un Dispositif Prévisionnel de Secours, pour le bon déroulement de la manifestation « Fête du Sport 2018 ». Considérant que l'association Départementale de protection Civile de l'Ain (ADPC) a reçu notamment une autorisation d'exercice déconcentrée pour les missions de sécurité civile de type D par sa régulière affiliation à la Fédération nationale de Protection civile (FNPC). La Commune de Ferney-Voltaire accepte de signer avec l'ADPC 01 antenne de Saint-Genis-Pouilly une convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours.

Cette convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement entre la commune et l'ADPC 01 afin de bien clarifier le cadre juridique de la prestation de service assurée lors de la manifestation « Fête du Sport » qui a lieu le 20 mai 2018 de 13h00 à 18h00 au Centre sportif Henriette-d'Angeville, avenue des Sports à Ferney-Voltaire (01210). La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation.

## Décision municipale n°027 – 2018 du 17 mai 2018

Considérant que la ville dispose d'un appartement meublé F2 de 51m² avec salon, cuisine et chambre, bâtiment Grange Prada, situé 24 bis rue de Meyrin à Ferney-Voltaire. Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015. Considérant la demande de Monsieur Olivier RABACHE, agent municipal, visant à proroger l'hébergement dans l'appartement, du 1<sup>er</sup> juin au 30 juillet 2018 inclus. La commune accepte de louer à Monsieur Olivier RABACHE l'appartement susmentionné. L'avenant au bail précaire est établi du 1<sup>er</sup> juin au 30 juillet 2018 inclus. Montant loyer mensuel : 306€ TTC (51m2 X 6€), charges comprises.

## Décision municipale n°028 – 2018 du 22 mai 2018

Considérant l'évolution des missions de Monsieur Olivier PAQUES, agent communal de la commune de Ferney-Voltaire, ayant entraîné de fait la restitution du logement de fonction avec astreintes qu'il occupait au Centre nautique au regard de ses missions de responsable des salles communales. Considérant que ce logement sera dévolu au nouveau Directeur du Centre nautique qui exercera ses fonctions sur place à compter du 18 juin 2018. Considérant que la ville dispose d'un appartement dans le bâtiment des Marmousets, 2B, rue de Gex à Ferney-Voltaire, type 3 au 2ème étage, d'une surface habitable de 67m² environ. Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015. Considérant la demande de Monsieur Olivier PAQUES, agent municipal, et la nécessité de lui trouver une solution provisoire d'hébergement. La commune accepte de louer à Monsieur Olivier PAQUES, l'appartement susmentionné. Le contrat de location à titre précaire est établi du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019 inclus. Montant loyer mensuel : 402 €uros (67m2 X 6€), Provision charges mensuelles (chauffage gaz + eau) : 70,00 €uros.

## Décision municipale n°029 – 2018 du 23 mai 2018

Considérant la nécessité de mettre en place un Dispositif Prévisionnel de Secours, pour le bon déroulement de la manifestation « Fête à Voltaire 2018 ». Considérant que l'association Départementale de protection Civile de l'Ain (ADPC) a reçu notamment une autorisation d'exercice déconcentrée pour les missions de sécurité civile de type D par sa régulière affiliation à la Fédération nationale de Protection civile (FNPC). La Commune de Ferney-Voltaire accepte de signer avec l'ADPC 01 antenne de Saint Genis Pouilly une convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours. Cette convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement entre la commune et l'ADPC 01 afin de bien clarifier le cadre juridique de la prestation de service assurée lors de la manifestation « Fête à Voltaire » qui aura lieu le 30 juin 2018 de 18h00 à 01h00 à Ferney-Voltaire (01210). La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation.

## Décision municipale n°030 – 2018 du 25 mai 2018

Considérant que dans le cadre de la Saison Voltaire, le Comité Voltaire a retenu le projet de l'association « A la Recherche du Son ». Considérant que le budget prévisionnel de la création partagée intitulée « La Flûte créatrice » est assumé collégialement par l'ensemble des partenaires institutionnels de la Saison Voltaire, pris en charge comme maître d'œuvre par la commune de Ferney-Voltaire. Par la présente décision, la commune accepte de signer le contrat d'engagement avec l'association « À la Recherche du Son » pour la création partagée «La Flûte créatrice», les 4 et 5 mai 2018. La commune s'engage à verser à l'association « À la Recherche du Son » directement les prestations nécessaires à son organisation à hauteur de 3245 € TTC (TVA à 5,5%).

Suivant cette même ventilation, l'association « À la Recherche du Son » s'engage à prendre en charge les prestations de son ressort à hauteur de 3245 € TTC.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 13 juin 2018.

Le Maire, Daniel RAPHOZ

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.